

## Note liminaire sur le concept de démocratie

Giorgio Agamben

Tout discours sur le terme « démocratie » est aujourd'hui faussé par une ambiguïté préliminaire qui condamne au malentendu ceux qui l'emploient. De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de démocratie ? De quelle rationalité ce terme relève-t-il au juste ? Une observation tant soit peu attentive montre que ceux qui débattent aujourd'hui sur la démocratie entendent par ce terme tantôt une forme de constitution du corps politique, tantôt une technique de gouvernement. Le terme renvoie donc à la fois à la conceptualité du droit public et à celle de la pratique administrative : il désigne aussi bien la forme de légitimation du pouvoir que les modalités de son exercice. Comme il est évident pour tout le monde que, dans le discours politique contemporain, ce terme se rapporte le plus souvent à une technique de gouvernement – qui, en tant que telle, n'a rien de particulièrement rassurant – on comprend le malaise de ceux qui continuent de l'employer en toute bonne foi dans le premier sens.

Que l'entrelacement de ces deux conceptualités – juridico-politique d'une part, économique-gestionnaire de l'autre – ait des racines profondes et ne soit pas facile à démêler apparaîtra clairement dans l'exemple suivant. Quand, chez les classiques de la pensée politique grecque, on trouve le mot *politeia* (souvent dans le cadre d'une discussion sur les différentes formes de *politeia* : monarchie, oligarchie, démocratie, ainsi

## Démocratie, dans quel état ?

que de leurs *parekbaseis* ou déviations), nous voyons les traducteurs rendre ce mot tantôt par « constitution », tantôt par « gouvernement ». Ainsi, le passage de *La Constitution d'Athènes* (ch. xxvii) où Aristote décrit la « démagogie » de Périclès : « *dēmotikōteran synebē genesthai tēn politeian* » est rendu par le traducteur anglais : « *the constitution became still more democratic* » ; juste après, Aristote ajoute que la multitude « *apasan tēn politeian mallon agein eis hautous* », ce que le même traducteur rend par « *brought all the government more into their hands* » (évidemment, traduire par *brought all the constitution*, comme la cohérence l'eût exigé, aurait été problématique).

D'où vient cette véritable « amphibologie », cette ambiguïté du concept politique fondamental, par laquelle il se présente tantôt comme constitution tantôt comme gouvernement ? Il suffira ici de signaler, dans l'histoire de la pensée politique occidentale, deux passages où cette ambiguïté se manifeste avec une particulière évidence. Le premier se trouve dans la *Politique* (1279a 25 sqq.), lorsqu'Aristote déclare son intention de dénombrer et d'étudier les différentes formes de constitution (*politeiai*) : « Puisque *politeia* et *politeuma* signifient la même chose et que *politeuma* est le pouvoir suprême (*kyrion*) des cités, il est nécessaire que le pouvoir suprême soit le propre d'un seul, de quelques-uns, ou du grand nombre... » Les traductions courantes donnent ici : « Puisque constitution et gouvernement signifient la même chose et que le gouvernement est le pouvoir suprême de l'État [...]. » Bien qu'une traduction plus fidèle dût conserver la proximité des deux termes *politeia* (l'activité politique) et *politeuma* (la chose politique qui en résulte), il est clair que la tentative d'Aristote pour réduire l'amphibologie au moyen de cette figure qu'il appelle *kyrion* est le problème essentiel de ce passage. Pour employer – non sans forcer quelque peu

le trait – une terminologie moderne, pouvoir constituant (*politeia*) et pouvoir constitué (*politeuma*) se nouent ici dans la forme d'un pouvoir souverain (*kyrion*), qui apparaît comme ce qui tient ensemble les deux faces de la politique. Mais pourquoi le politique est-il scindé et en vertu de quoi le *kyrion* articule-t-il, tout en la suturant, cette scission ?

Le second passage se trouve dans *Le Contrat social*. Dans son cours de 1977-1978, « Sécurité, territoire, population », Foucault avait déjà montré que Rousseau se posait précisément le problème de concilier une terminologie juridico-constitutionnelle (« contrat », « volonté générale », « souveraineté ») avec un « art de gouvernement ». Mais, dans la perspective qui nous intéresse, la distinction et l'articulation entre souveraineté et gouvernement, qui est à la base de la pensée politique de Rousseau, est décisive. « Je prie mes lecteurs », écrit-il dans son article sur l'« Économie politique », « de bien distinguer entre l'économie publique dont j'ai à parler et que j'appelle gouvernement, de l'autorité suprême que j'appelle souveraineté ; distinction qui consiste en ceci que l'une a le droit législatif [...] tandis que l'autre n'a que la puissance exécutive. » Dans *Le Contrat social*, la distinction est réaffirmée comme articulation entre volonté générale et pouvoir législatif d'un côté, et gouvernement et pouvoir exécutif de l'autre. Or il s'agit précisément pour Rousseau à la fois de distinguer et de nouer ensemble ces deux éléments (c'est pourquoi au moment même où il énonce la distinction, il doit nier avec force qu'elle soit une division du souverain). Comme chez Aristote, la souveraineté, le *kyrion*, est à la fois l'un des termes de la distinction et ce qui lie dans un nœud indissoluble constitution et gouvernement.

Si nous assistons aujourd'hui à la domination écrasante du gouvernement et de l'économie sur une sou-

## Démocratie, dans quel état ?

veraineté populaire qui a été progressivement vidée de tout sens, c'est peut-être que les démocraties occidentales sont en train de payer le prix d'un héritage philosophique qu'elles avaient assumé sans bénéfice d'inventaire. Le malentendu qui consiste à concevoir le gouvernement comme simple pouvoir exécutif est l'une des erreurs les plus lourdes de conséquences dans l'histoire de la politique occidentale. Elle a abouti au fait que la réflexion politique de la modernité s'égaré derrière des abstractions vides comme la loi, la volonté générale et la souveraineté populaire, en laissant sans réponse le problème à tout point de vue décisif, qui est celui du gouvernement et de son articulation au souverain. J'ai essayé de montrer dans un livre récent que le mystère central de la politique n'est pas la souveraineté mais le gouvernement, n'est pas Dieu mais l'ange, n'est pas le roi mais le ministre, n'est pas la loi mais la police – ou plus précisément, la double machine gouvernementale qu'ils forment et maintiennent en mouvement.

Le système politique occidental résulte du nouage de deux éléments hétérogènes, qui se légitiment et se donnent mutuellement consistance : une rationalité politico-juridique et une rationalité économique-gouvernementale, une « forme de constitution » et une « forme de gouvernement ». Pourquoi la *politeia* est-elle prise dans cette ambiguïté ? Qu'est-ce qui donne au souverain (au *kyrion*) le pouvoir d'assurer et de garantir leur union légitime ? Ne s'agirait-il pas d'une fiction, destinée à dissimuler le fait que le centre de la machine est vide, qu'il n'y a, entre les deux éléments et les deux rationalités, aucune articulation possible ? Et que c'est de leur désarticulation qu'il s'agit justement de faire émerger cet ingouvernable, qui est à la fois la source et le point de fuite de toute politique ?

## **Note liminaire sur le concept de démocratie**

Il est probable qu'aussi longtemps que la pensée ne se résoudra pas à se mesurer avec ce nœud et avec son amphibologie, toute discussion sur la démocratie – comme forme de constitution et comme technique de gouvernement – risquera de retomber dans le bavardage.